

# PARISOT 1988

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MARIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

## AU CONSEIL MUNICIPAL

— JEUDI 7 JUILLET 1988 —

**Bascule** : L'état de vétusté de la bascule publique de 10 tonnes très ancienne ne permettant que des pesées de 5 tonnes au maximum, le Conseil souhaite prendre l'avis d'un technicien avant de décider une éventuelle réparation.

**Ecole Publique** : Comme tous les ans des réparations ou des aménagements seront entrepris pendant la période des vacances.

**Amélioration de l'habitat** : La commune demande son adhésion à l'OPAH « Habiter en Gallacois » de la Chartre Intercommunale Torn-Dadou. Elle nomme M. ESCUDIE et Mme CHADEBEC pour représenter Parisot au sein de cette association et vote le principe de sa participation qui sera inscrite au futur budget supplémentaire.

**Salle des fêtes** : Une commission municipale a visité la salle des fêtes de DENAT pour envisager la transformation du hall municipal en salle des fêtes aménagée.

— 29 SEPTEMBRE 1988 —

**Compte Administratif 1987** : Il est examiné par le Conseil Municipal qui approuve la gestion des fonds communaux. On note pour 1987 :

— Section fonctionnement : 242.307,74 Francs.

— Section investissement : 35.125,96 Francs. en excédent.

**Poids Public** : Les tarifs déjà anciens des pesées sont révalorisés et feront l'objet d'un prochain affichage.

**Gérance Poids Public** : Mme Fabienne LIMOUZY assurera les opérations de pesées en remplacement de M. Ferrand PRATVIEL démissionnaire. Mme ARCA sera suppléante en cas d'absence.

**Toiture de l'église** : Une subvention a été accordée par le Conseil Général pour les travaux à effectuer. Un appel d'offre sera adressé à divers entrepreneurs susceptibles de réaliser ces travaux.

**Plans Locaux pour l'enfance** : M. le Maire rend compte des projets envisagés dans le cadre de cette action en faveur des jeunes enfants de la commune.

**Chiens Errants** : Lecture est donnée

d'une lettre de M. le Préfet qui précise les mesures à prendre à l'encontre des propriétaires laissant leurs chiens sans surveillance.

— 10 NOVEMBRE 1988 —

**Demande de subvention** : L'Association de Gymnastique Volontaire de Parisot recevra une subvention annuelle de 800 fr comme les autres associations de la commune.

**Budget Supplémentaire 88** : Examiné chapitre par chapitre il est voté par le Conseil et s'équilibre :

— en section de fonctionnement à 295.275 F

— en section d'investissement à 196.417 F

**Poids public** : Il est décidé à l'unanimité de faire effectuer des travaux de remise en état du plateau de la grande bascule municipale.

**Sécurité routière** : Pour limiter la vitesse des véhicules dans la traversée du village un système de ralentisseurs

## NOUS L'AURONS ENFIN . . . !

C'est d'une salle des fêtes qu'il s'agit. On en parlait, certes depuis plusieurs années mais il semblait qu'un mauvais sort prenait plaisir à contrecarrer ce projet en détournant vers d'autres dépenses nettement plus urgentes. Les crédits qui pouvaient être disponibles.

L'année dernière des démarches et des pourparlers assez avancés pouvaient donner l'espoir d'une solution de remplacement très intéressante. Elle concernait l'ancien presbytère qui aurait pu être acquis à un prix symbolique et transformé, avec le concours de l'office des H.L.M. Deux logements sociaux et des salles publiques de superficies diverses auraient pu être aménagés, mettant ainsi un point final à un projet qui s'éternisait.

Si cette espérance a été déçue et si un nouveau retard s'est ajouté au précédent, ce n'est pas du fait de la Municipalité de Parisot.

Après l'abandon du « projet-presbytère », la Commission des Travaux du

sera étudié pour garantir un minimum de sécurité.

**Ordres ménagères** : Quelques modifications seront apportées à l'implantation des conteneurs à ordures au village et dans divers points de dépôt.

**Plantations** : Certains arbres qui gênent la visibilité à la sortie du terrain de tennis et sur d'autres points de la Départementale 87, seront abattus.

**Cantine** : Le Conseil décide d'améliorer de 5 % le tarif du repas à la cantine à compter du 1er Janvier 1989, et de le porter à 7,35 F.

**Electrification des Cloches** : L'électrification des cloches envisagée par l'Association Culturelle fera l'objet, le moment venu, d'une étude par le Conseil.

**Drapeaux** : Quelques drapeaux destinés à paviser les établissements publics seront acquis par la Mairie.

**Tennis-Club** : La Convention de mise à la disposition du Tennis-Club du Terrain du Siouré est approuvée par le Conseil.

Conseil Municipal a poursuivi les démarches et visité plusieurs salles des fêtes dans le département.

Le 22 novembre une réunion, avec un Cabinet d'Architectes a eu lieu à la Mairie en présence de l'ingénieur de l'Équipement de Gaillac et de son adjoint, conseillers techniques des municipalités.

Une nouvelle rencontre est prévue pour la fin décembre.

Nous voici donc dans la dernière ligne droite qui nous amènera aux portes de la salle des fêtes que nous aurons... enfin !

### NOTEZ BIEN !

Les Conseils Municipaux étant renouvelables aux élections des 12 et 19 mars prochain, un dernier Bulletin Municipal de PARISOT paraîtra au début de Mars 1989.

### UN APPEL DES ENSEIGNANTS

Lors du dernier passage du bibliobus de nombreux livres n'ont pas été rendus. Il s'agit de livres (en particulier d'activités manuelles) pris à l'école ou à la Mairie dont les fiches ont été emportées par erreur.

Nous prions les personnes en possession de ces livres de les ramener au plus tôt à l'école. D'avance : Merci !

Les Enseignants,



Bonne Année

1989

## L'A. S. A.

ASSOCIATION SYNDICALE  
AUTORISEE DE PARISOT

1988

C'est dans l'attente que l'ASA a passé cette année.

La concurrence est dure entre départements et même entre associations pour décrocher les financements nécessaires.

Cette année s'est soldée par l'attribution d'une première tranche. Ceci correspond à la station de pompage.

Avoir une première tranche est important car cela signifie que désormais le processus a commencé et que les autres tranches suivront.

1989

Des informations ont paru dans la presse professionnelle départementale sous l'en-tête « Couffouleux », au sujet de notre association. Ces informations ne sont pas fausses mais elles sont incomplètes.

Nous aurons, bien sûr, une nouvelle tranche pour 1989, mais rien ne dit que nous n'en ayons pas deux. C'est notre préoccupation.

Si tout se passe bien et pour éviter des choix difficiles, nous souhaitons faire tout le réseau à la fois, c'est-à-dire en 1989, pour pouvoir arroser en 1990. Ce n'est pas encore gagné mais il faut y croire.

En attendant nous suivons les travaux de l'ASA de Peyrolé, ce qui est intéressant et riche d'enseignements.

Nous discutons aussi avec eux sur la possibilité de remplissage du lac par notre réseau au cas où la pluviométrie hivernale ne suffirait pas.

Cette nouvelle année sera décisive pour notre association et profitons en pour souhaiter aux agriculteurs adhérents mais aussi aux autres, une Bonne Année, pour leur famille et une bonne récolte pour leur exploitation.

Le Directeur,

## Bienvenue

— à M. Georges CALMELS et Mme et la jeune SANDRINE installés au village où ils ont repris la maison de M. et Mme ALVERNHE.

— à M. Jean-Marc PRUVOST, locataire de Edouard ASSALIT au village.

— à M. Michel DELAS et Mme venus à Pellebrre avec leur jeune garçon où ils succèdent à M. et Mme GIROUSSENS.

— à M. et Mme MÉREAU à la Rouquette, nouveaux propriétaires de la maison de M. et Mme Antoine FUENTES.

## et... au revoir

— à M. et Mme ALVERNHE, installés à Rabastens ;

— à M. et Mme GIROUSSENS, revenus dans le Midi ;

— à M. et Mme FUENTES, qui vient désormais à SÈTE.

# NOS JOIES

*Carrel Rose*

*Carrel Blanc*

Une très mignonne petite fille qui a reçu le joli prénom d'ÉLODIE, est née le 31 août 1988 au foyer de nos jeunes amis Franche et Christian MAUREL, le sympathique ouvrier municipal de PARISOT.

Les grands-parents maternels Eva et Lucien PELLISSOU et la grande sœur CAROLE sont ravis de cette heureuse naissance.

C'est un beau garçon, ANTONY, né le 26 octobre à ALBI qui a apporté la joie chez José et Béatrice CASTA-NHEIRAS domiciliés à Gaillac, gendre et fille de nos amis Jean et Ernestine AUZIAL bien connus à Parisot.

Nous renouvelons nos bien amicales félicitations aux parents et tous nos vœux de santé et de longue vie aux nouveaux nés.

## Parents d'élèves

Notre Association vous propose ses activités pour l'année 1988-89.

Un club de Mini-Volley a été créé. Il est composé de 16 enfants divisés en deux équipes qu'entraîne Matéo Roselyne comme animatrice, le mercredi après-midi :

— pour les petits de 14 h 30 à 15 h 30  
— pour les grands de 15 h 30 à 17 heures.

L'Atelier théâtre a repris avec un animateur Lefèvre Jean-Stéphane. Il fonctionnera le lundi de 17 h à 19 h et comprend 13 enfants.

Comme l'année dernière, l'expérience d'un spectacle théâtral inter-générationnel pourrait être renouvelé.

Au cours de la réunion du 28-9-88 les parents d'élèves ont constitué leur bureau.

## Elles connaissent la Musique

Nous sommes heureux de féliciter chaleureusement deux jeunes musiciennes de PARISOT qui ont été honorées pour leur incontestable talent au Concours d'orgue et d'accordéon de SALZBURG où plane toujours l'ombre immortelle de MOZART, enfant de cette ville.

Stéphanie PELLISSOU, fille de notre ami Jean-Louis, conseiller municipal est devenue, à 11 ans, championne d'Europe d'orgue dans la catégorie élémentaire.

Christelle PRADELLE, son aînée de 4 ans, musicienne déjà confirmée a obtenu le premier prix de la catégorie « Orgue - Juniors A », et, dans la catégorie semi-professionnelle à l'accordéon le

### UNE SYMPATHIQUE INITIATIVE

C'est celle qu'ont prise, en août dernier les organisatrices « du 2ème âge » en proposant une excursion d'un jour au domaine de CUZALS dans le Lot.

Les heures passèrent trop vite au gré des participants et, surtout, de la jeunesse mais il est à souligner que cette sympathique initiative se renouvelle et réunisse plus de participants encore de tous âges.

Le 15 octobre, de nombreux habitants de Parisot et une forte délégation du Conseil Municipal entouraient aux Rivets, à Técou où ils venaient de se marier, Jean-Baptiste BUSOLIN, exploitant agricole et Myriam PECH, la fille de nos amis du Moulin à Vent, Marie-Thérèse et Hervé PECH notre collègue du Conseil Municipal.

Le 22 octobre Jacques GRANIER, vendeur, domicilié à ALMAYRAC (81) épousait dans la Mairie de PARISOT Yolande VIATGE demeurant à La Pimpe dans notre commune. Une quête au profit de l'Aide à domicile de Parisot-Peyrolé a produit une somme de 128,25 F.

Nos vœux de bonheur les plus vifs et les plus cordiaux à ces deux couples sympathiques.

Présidente : Marie-Virginie Annie  
Vice-Présidente : Matéo Roselyne  
Secrétaire : Nouvellon Michèle  
Secrétaire adjointe : Delescluse Marie-Hélène  
Trésorière : Thémiot Elisabeth  
Trésorier-adjoint : Jasse Paul  
Autres membres : Neel Marcelle, Bouleu-Blaiche Adèle, De Montleou Marie-Claire, Miquel Monique.

### REFERENDUM

pour la Nouvelle Calédonie  
— 6 Novembre 1988 —

### RESULTATS A PARISOT

Inscrits : 376 - Votants : 198, soit 52,65 % - Nuls : 32 - Exprimés : 166.  
— OUI : 129 soit 77,71 %.  
— NON : 37 soit 22,28 %.

premier prix en Solo. Avec le jeune Jean-Michel BALAYER d'Albi. Christelle a remporté le premier prix en duo.

Nos compliments à leurs professeurs Mme et M. Alain NEAU et nos très vives félicitations à nos jeunes compatriotes qui ont contribué au bon renom de PARISOT dans cette belle ville d'Autriche.

### NOTRE VILLAGE EN DEUIL

Un fait divers particulièrement tragique a coté la vie à Léa PRATVIEL le 12 juillet dernier au carrefour du CD 19 et du CD 87, à quelques mètres de la maison où elle demeurait depuis tant d'années.

Heurtée par une voiture qui l'a traînée sur plusieurs mètres, la malheureuse Léa n'a pu survivre à ses blessures et c'est un long cortège attristé qui a accompagné son cercueil au cimetière de notre village où elle était née il y a 74 ans et où sa gentillesse et sa constante bonne humeur lui avaient fait tant d'amis.

Nous renouvelons à Fernand PRATVIEL, son mari et à tous les siens nos sentiments de très sincères condoléances.

## A L'HONNEUR

La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale reconnaît et récompense les mérites des élus et des fonctionnaires ayant apporté un dévouement continu à leurs concitoyens et à leur commune dans l'exercice de leur mandat ou de leur fonction.

Nous avons appris avec plaisir l'octroi de cette distinction à deux de nos amis particulièrement sympathiques :

*Deo Ecclesia*

Nous sommes allés à GRAULHET voir le Cirque PINDER le 23 Septembre.

Le 25 Novembre nous sommes allés à MONTANS pour passer les épreuves de la Prévention Routière. Nous avons eu notre certificat de capacité.

Nous sommes allés à TECOU pour jouer au basket contre les équipes de TECOU, CADALEN et MONTANS. On a gagné contre CADALEN.

Ils sont venus ensuite à Parisot.

\*\*

Le 10 décembre déplacement à Rabastens pour la course d'endurance de 1 km avec les gèmes du collège.

Nous en ferons une autre le 2 février. Nous courrons 2 km.

### NOTRE ECOLE

L'école de Parisot a 3 classes. A la maternelle M. Jean-Marie COMBELLES et Annick JEANNEL travaillent à mi-

### UN INCENDIE

Le 26 Août, un violent incendie qui a détruit une partie des dépendances de l'exploitation de M. Jean-François ROUSSILLON a mis en émoi le quartier de Bagatelle dans notre commune.

Ce sinistre a heureusement épargné l'habitation et les dépendances principales contigües, l'intervention des pompiers et la solidarité des voisins ayant été très efficaces.

### DECES

— Le 13 juillet, une foule de parents et d'amis assistaient aux obsèques de Léa PRATVIEL bien connue et unanimement estimée dans notre village. Un stupide accident de la route lui a coûté la vie à quelques dizaines de mètres de sa maison.

— Le 7 septembre dernier Marius BERMOND décédait à l'âge de 86 ans au domicile de sa fille et de son gendre Marie-Rose et Christian CAVERNE qui l'ont entouré de tous leurs soins dans les dernières années d'une vie passée à St Anatole où il repose désormais.

— Le 20 octobre se sont déroulés dans l'église et le cimetière de Parisot les obsèques de Mme Veuve BRINGUIER née Denise MAFFRE décédée dans sa famille chez Mme et M. André BRINGUIER, aux Ribatoux.

— Le 30 octobre nous apprenions le décès, au VERDIER à l'âge de 93 ans, de Mme Alice AUREL, mère de Mme Rose VISTE de NAPAGÈSE et grand-mère de Mme NEEL et de Mme NOUVELLON.

A toutes ces familles dans la peine nous renouvelons nos très vifs et très sincères sentiments de condoléances.

— Roger CAMBOURNAC, conseiller municipal depuis 1965, et toujours en fonction.

— Yvon VALAX, secrétaire de notre Mairie de 1973 à fin 1986 après avoir été conseiller municipal pendant 10 ans, de 1953 à 1963 et garde-champêtre de 1963 à 1987.

Nous adressons à l'un et à l'autre nos bien vives et bien cordiales félicitations.

*Deo Ecclesia*

temps, ils ont comme assistante Annick GIROT. Il y a 22 élèves.

Dans la classe des moyens il y a 16 élèves et leur maîtresse Maité CANUT.

Dans la classe des grands avec Marise COMBELLES comme enseignante, nous sommes 19 élèves.

Nous sommes en tout 57 élèves.

Jacqueline HUC nous garde le matin avant 9 heures, après le repas de midi et à 4 heures et demi.

La classe des grands.

### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Depuis le 15 septembre, le club «Gymnastique Volontaire Loisirs Parisot» a commencé à fonctionner.

Son but : développer les activités physiques et de loisirs dans la commune.

Son bureau : Nicole MILLIET, Isabelle MUNOZ, Jeanne GABELLE, Annick GIROT, Josette ASSIÉ, Marie-Line JULIEN, Marie-Rose CONDAT, qui se feront un plaisir de vous informer.

Son désir : avant tout, favoriser l'épanouissement de ses adhérents dans une ambiance de simplicité et d'amitié.

Son animatrice : Jackie SZARINDAR,

Le club remercie particulièrement Paulette JASSE qui, en tant que présidente a aidé au démarrage du Club et que des problèmes de santé ont écartée du bureau.

Nous détaillerons dans le prochain Bulletin municipal les activités que peuvent pratiquer nos adhérents, soit au Club de Montans, soit dans le cadre de l'activité d'autres sections du département.

Le Bureau

\*\*

### LES AMIS DU 3e AGE

Après un regain d'activité pendant le premier semestre, le Club des Amis du 3e âge s'est un peu assoupi. Il est vrai que ses membres ont été frappés par la maladie (Mme Pellissou, M. Rays sac, M. Mollet) ou par un deuil cruel, comme M. Pratviel qui a perdu d'une manière brutale son épouse, renversée par un automobiliste.

Les plus actifs d'entre nous ont cependant participé le 15 octobre à la matinée récréative de Lisle-sur-Tarn, où ils ont pu apprécier les arts d'opérettes interprétés par des artistes toulousains. D'autres ont pris part avec le Club de Giroussens au voyage de fin d'an-

### BENNE A ENCOMBRANTS

*Nos concitoyens sont informés que la benne raison du rapide remplissage de la benne mise en service du 2 au 7 décembre chemin du Castelas, près de la salle des fêtes, une seconde benne sera à la disposition des usagers fin février ou début mars 1989.*

## Les Grillades

Depuis le premier « méchoui » organisé le 21 août 1977 chez l'amal CAMBOURNAC, les Grillades du Conseil municipal sont entrées dans le calendrier des réjouissances communales et leur succès se confirme chaque année, souligné par le nombre des convives qui se pressent sous le holl municipal.

Le repas du 20 août 1987 (dix ans déjà !) a été agréablement corsé par une délicieuse pâtisserie qui couronna un menu de qualité dont tous les participants, même les plus difficiles, ne firent que des éloges.

Ce témoignage de satisfactions est, pour les organisateurs, la meilleure des récompenses.

## NOS SOCIETES

née, qui les a emmenés le 23 novembre à Tarascon.

Quelques dames de notre Club fréquentent assiduellement, avec plaisir et profit les cours de gymnastique douce, spécialement conçus pour les moins jeunes.

Le bureau élargi prépare activement l'Assemblée Générale qui se déroulera en janvier et au cours de laquelle il espère bien trouver du renfort et un élan nouveau pour repartir d'un bon pied et participer à de nombreuses activités.

\*\*

### SOCIETE DE CHASSE DE PARISOT

Nous remercions vivement les nouveaux adhérents et attendons les dernières bonnes volontés qui seront certainement convaincus en sachant que les chasseurs portent actuellement sur plusieurs centaines de faisans et perdreaux.

Nous comptons sur la vigilance des chasseurs pour respecter les lâchers de lièvres. Ils deviennent de plus en plus onéreux, mais combien essentiels pour le plaisir de tous.

En février il est prévu un repeuplement en perdreaux et en faisans.

Le coût en gibier très important est allégé en partie par la réussite du foto qui devient dorénavant traditionnel. Nous vous invitons à venir encore plus nombreux à celui du 14 janvier 1989 à 21 h : Vous ne le regretterez certainement pas.

Le Bureau

### UNE INAUGURATION

Dans la bonne humeur et la sympathie la réouverture du café de notre village, le « Retro » a eu lieu le 6 août dernier.

Fabienne et Jacques LIMOUZY qui ont pris en mains les destinées de l'établissement ont reçu d'une façon particulière leurs amis — et ils sont nombreux — de Parisot et des environs.

Copiusement « arrosé », le « Retro » ne peut que se développer et prospérer dans l'avenir. C'est ce que nous souhaitons de tout cœur à nos jeunes amis.

Dans le numéro 10 de Décembre 1981 de notre journal, nous avions évoqué, au sujet de la construction de l'église, des différends advenus entre le Maire et le Curé, et dignes de « Clochemerle ». La suite est aussi savoureuse.

Il faut dire que le contexte environnant de l'époque favorisait ce contexte conflictuel entre, d'une part des bourgeois conservateurs entourant le vieux curé ALIBERT qui démissionnera en 1907 et sera remplacé par un jeune prêtre, Léon DURAND, se présentant en redresseur de tort. D'autre part, un maire Ernest BOUNIHOL radical-opportuniste, adepte de Clemenceau et de Millerand.

Ce contact ne pouvait faire que des étincelles, la France étant alors en pleine bagarre entre le cléricalisme et l'anticléricalisme. (Le père Emile COMBES aurait eu, paraît-il des attaches à PARISOT, peut être ceci explique cela).

## LES CLOCHES

La sonnerie des cloches étant précisément d'actualité, il est bon de rappeler les problèmes antérieurs dont les anciens doivent encore avoir quelques fibres à l'esprit.

D'abord l'achat d'une cloche supplémentaire :

Voici, in extenso la délibération du conseil de fabrique, session de Juillet 1890 :

« Présents : tous les membres à l'exception de Monsieur le Maire. M. le Président RAYNAUD, a pris la parole :

Messieurs, a-t-il dit, dans une réunion officielle et préparatoire à cette session, il a été convenu que, vu l'insuffisance de la cloche de la paroisse, il serait convenable et nécessaire de donner une seconde voix au clocher, et qu'il serait bon de prendre les moyens nécessaires pour se procurer une cloche sonore et puissante. Et comme moyen d'arriver, je propose une souscription libre et volontaire.

Ce mode a été mis à exécution.

Le chiffre de la souscription s'élève à ..... fr. Comme ce chiffre est insuffisant, je propose au conseil à venir en aide aux souscripteurs.

Après en avoir délibéré le conseil alloue une somme dont le maximum ne saurait dépasser quatre cents francs, et avec la réserve expresse que la plus grande économie présidera à l'achat de la cloche et à sa dépense, soit des quatre cents francs, soit du total de la souscription.

Sur ce, il délègue pour y veiller et pour connaître les prix directs du métal qui doit servir à fabriquer et fonder la cloche, MM. .... se réservant toute chose considérée, d'en décider dans la huitaine. Messieurs les délégués se réserveront, après l'accord final du Conseil de fabrique, une fois la cloche fondue d'en apprécier sur place avant l'expédition, sa sonorité et, si cette sonorité ne répond pas aux promesses faites, de la refuser purement et simplement.

Et maintenant, ajoute Monsieur le Président, quand doit sonner la cloche et pour qui sonnera-t-elle ?

La cloche sonnera selon les coutumes du culte catholique et d'après les règlements concordataires :

1°) pour les souscripteurs ;

2°) pour ceux qui n'ayant pas donné ne sont nullement inscrits au rôle des contributions : c'est-à-dire, aux baptêmes, mariages, sépulture, neuvaines, anniversaires, et ce selon les usages de la paroisse.

La sonnerie sera refusée à ceux qui inscrits sur le rôle des contributions auront montré de la mauvaise volonté en refusant de souscrire, si ces derniers venant à respiscence voudraient, une fois la cloche placée, réparer leur erreur ; pour avoir droit à la sonnerie, il leur sera demandé un droit double du droit dû au moment de la souscription.

Un droit de fabrique, le cas échéant, sera demandé à ceux qui auront justifié la fin persévérée dans leur erreur, et qui désireraient le cas échéant, ne pas être privés de la sonnerie et ce droit de fabrique est fixé à 5 F. : au baptême, au mariage, à la sépulture.

Ce droit sera payé d'avance.

Et pour mémoire la liste nominale des souscripteurs sera imprimée en plusieurs exemplaires et placardée.

Le conseil décide après en avoir délibéré que, le parrain et la marraine de la cloche seront pris dans les familles des plus forts souscripteurs ».

Veuillez remarquer dans cette délibération :

— le montant de la souscription et les noms des délégués sont laissés en blanc ;

— au début la mention de la « souscription libre et volontaire » contredit, un peu plus loin par « Pour qui sonnera-t-elle », refusé à ceux qui ont montré de la mauvaise volonté à souscrire.

Enfin, aucune autre délibération ne confirme ou n'infirme ces faits, pas plus que son parrainage et sa bénédiction.

Seulement, exactement l'année suivante, au décès de Jean-Jacques ESCRIBE, sonneur et son remplacement, il est fait mention des cloches, mais cette fois au pluriel.

## AU CONSEIL DE FABRIQUE

### Le sonneur de cloches

Monsieur le Curé fait part au Conseil de la perte dououreuse du sieur Jean-Jacques ESCRIBE, sonneur de l'église paroissiale depuis déjà quarante cinq ans et a proposé son remplacement.

Il a d'abord proposé de mettre les cloches à l'adjudication mais ce mode n'a pu être accepté et le Conseil, pour le rejeter, s'est basé sur les raisons suivantes : le sonneur n'a pour honnaires que les dons des habitants de la paroisse. Or, ces dons sont volontaires et libres et personne ne voudra se porter adjudicataire dans ces conditions.

Alors, Monsieur le Curé a dit aux membres présents : « Messieurs, offrez-moi un sujet que je puisse accepter ».

Voici les noms des candidats qui m'ont été donnés : 1°) ICHER, gendre

du regretté défunt ; 2°) Henri MASSOUTIE ; 3°) SÉGUR ; 4°) Abel CASSE ; 5°) PAGÈS, cantonnier, et un membre a ajouté : RICCARD, charron.

Le sieur PAGÈS a été donné avec prière à M. le Curé de bien vouloir l'accepter. « PAGÈS est le seul, a-t-il été ajouté qui puisse tirer des cloches le parti voulu et tout ce qu'elles peuvent donner et rendre ».

Monsieur le curé a bien voulu accepter cette proposition.

Il faudra attendre 1909 pour trouver des écrits relatant « l'affaire de la sonnerie des cloches, du sonneur ou plutôt des sonneurs ».

Si, aujourd'hui, en 1988, il n'y a pas de candidat pour remplacer le collonheur, vous avez pu constater que ce n'était pas le cas au siècle dernier... il y en eut même deux simultanément.

Relatant uniquement l'histoire des cloches et des sonneurs, tout laisserait croire qu'il ne s'est rien passé pendant ces dix-huit ans.

Le calme n'était pourtant pas d'actualité et la chronique locale était bien entretenue par quelques petites « histoires » et surtout par l'arrivée en 1907, d'un nouveau curé à Parisot : l'abbé DURAND.

Il était venu en redresseur de torts et avait la prétention de vouloir faire marcher tout le monde à la baguette. Ouvrons une parenthèse à ce sujet, avec une savoureuse anecdote :

Quelques temps après son installation, par une fantaronnade qui allait tourner à son désavantage, il lancit à la cantonade en occitan : « LOUS BOLI FA COURE AMB UNO COUDENO » traduit en français : « Je veux les faire marcher avec une couenne ».

Vous savez que les couennes de porcs étaient et sont encore le principal ingrédient de base d'un plat de haricots, (ailleurs du cassoulet) et que, dans nos campagnes, les repas de moissons, de bottage, de vendanges, le dépouillage du maïs à la veillée, et même dans le ménage lors d'une sépulture, au cours du repas de famille, le plat de circonstance c'était, bien entendu le traditionnel plat de haricots et ses indispensables couennes de porc.

Pour finir le piment de l'histoire, une réponse savamment orchestrée vint à la boutade du curé et va tourner à sa dérision.

Dans la nuit du samedi au dimanche suivant ces propos, une collecte est organisée de toutes les couennes disponibles, qu'elles soient fraîches, vieilles ou même rances. Tout est bon pour corfectionner des quirlandes et disposer cette ramée insolite tout le long du parcours entre le presbytère et l'église. Les accacias devant l'église en sont abondamment pourvus et le dimanche matin, à la première messe, tout le monde est là : les fidèles, le curé et, bien sûr les autres, les uns scandalisés, les autres goguenards, lançant des quolibets : « Coudéno, Coudéno... ».

Et désormais voilà le curé gratifié de l'irrespectueux sobriquet de « Coudéno » qu'il gardera longtemps.

Et l'affaire des cloches n'est pas terminée.... A.E.

Imprimerie Coopérative Montauban